

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4013

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Tunnel sous la Croix-Rousse-Rénovation lourde - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date du 16 décembre 2002, le Conseil a approuvé le projet de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse pour un montant de 3 M€ correspondant à une première tranche et a individualisé l'autorisation de programme de la façon suivante :

- 2,8 M€ pour l'opération n° 0419 : sécurisation d'urgence du tunnel,
- 0,2 M€ pour l'opération n° 0651 : rénovation lourde du tunnel.

Cette autorisation de programme a été portée à :

- 8,4 M€ pour l'opération n° 0419 par délibérations en date des 18 octobre 2004 et 19 septembre 2005,
- 3,0 M€ pour l'opération n° 0651 par délibération en date du 19 septembre 2005.

Cette autorisation de programme a permis d'engager :

- pour l'opération de sécurisation d'urgence du tunnel (n° 0419) :

- . une première tranche de travaux portant sur la sécurisation d'urgence du tunnel et comprenant des travaux de confortement de la voûte du tunnel, la mise en place de gabarits de restriction de la circulation, la réalisation des travaux d'urgence proprement dits (protection et réparation du génie civil existant des cheminées d'air frais et d'air vicié, modification du système de gestion centralisée du tunnel, réparation et sécurisation de la conduite incendie et du réseau électrique haute tension, remplacement des postes d'appel d'urgence aux têtes de tunnel),

- . le remplacement de variateurs de ventilation et des panneaux à messages variables,
- . la réparation des gabarits de restriction de la circulation,
- . la mise en place des itinéraires de substitution, etc. ;

- pour l'opération de rénovation lourde du tunnel (n° 0651) :

- . quelques études préliminaires de préparation au lancement de l'opération,
- . la mise en place, pour une durée de quatre ans, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet, la réalisation du programme et du planning, pour l'assistance juridique et financière,
- . la réalisation d'une expertise technique détaillée de l'ouvrage dans son état actuel,
- . la mise en place d'une assistance technique du Centre d'étude des tunnels (Cetu).

La suite de l'opération n° 0651 nécessite un complément d'autorisation de programme, objet du présent rapport.

Les objectifs de la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse sont de mettre l'ouvrage aux normes de sécurité, tout en respectant le plan des déplacements urbains (PDU) et l'environnement, et en réaménageant les accès.

Les études préliminaires et de programme se poursuivent et vont comprendre, notamment, une importante campagne de sondages géologiques qui permettront de mieux connaître les conditions de création d'un tube sous la colline de la Croix-Rousse, à proximité du tunnel existant.

Il s'agit également de réaliser la concertation préalable au choix de la solution la mieux adaptée aux objectifs de l'opération.

Pour tenir compte de ces nouveaux besoins, estimés à 1 980 000 €, une autorisation de programme complémentaire est nécessaire et pourrait être affectée en totalité sur l'exercice 2007.

L'autorisation de programme pour la réalisation des travaux sera présentée ultérieurement.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 et d'une note d'information au Bureau le 19 mars 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Décide que l'autorisation de programme individualisée le 16 décembre 2002 pour l'opération n° 0651 : tunnel sous la Croix-Rousse-rénovation lourde, et modifiée le 19 septembre 2005, sera portée de 3 000 000 € à 4 980 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 980 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,